

Enquête publique déroulée du 6/1/04 au 6/2/04 par Mme Florence Humbert-Dubuet Commissaire enquêteur, 33 rue Anna Jacquin, 92100 Boulogne Billancourt.

Rapport et conclusions pour révision simplifiée du POS Ecole Chanzy.

Préambule :

Après avoir examiné l'ensemble des documents soumis à l'enquête publique ; étudié les observations, etc...

« Certes, la qualité de la concertation et de l'accueil du public était juste correcte, et l'analyse des observations fait ressortir les manques et dysfonctionnements dans la gestion de ces aspects de l'enquête publique.

Certes la légitimité du projet de construction d'une école en lieu et place du square Chanzy, semble plus découler de l'absence d'anticipation des besoins de la commune en matière d'équipements scolaires, que d'une réelle réflexion tant sur le programme même de l'équipement, que sur le choix de ce terrain. En effet, la création de 6 classes de cycle élémentaire pose des problèmes de recrutement et d'encadrement, un directeur d'école n'étant déchargé de cours qu'à partir de neuf classes.

Ce projet induit également une savante répartition des classes, des cycles et des activités transversales entre l'école élémentaire Flachet et ce groupe scolaire ainsi que le partage d'espaces pédagogiques communs (exemple - pas de bibliothèque dans le nouveau programme).

Quant à l'opportunité du choix de ce terrain, dictée semble-t-il par l'urgence de répondre à la situation critique vécue par l'école élémentaire Flachet, elle pose de nombreux problèmes soulevés lors de l'enquête.

Néanmoins peut-on pénaliser plus encore les enfants scolarisés dans ce secteur d'Asnières ?

C'est dans ce contexte, et en référence aux justifications données dans le rapport qui précède d'une part mais conscient des contraintes lourdes qui grèvent le terrain de la future école et les conditions dans lesquelles cette révision simplifiée du POS a été demandée, d'autre part, que j'émet un avis favorable à l'approbation du document soumis à l'enquête publique avec les réserves et recommandations suivantes :

MES RESERVES

- 1) *Pour pallier les carences en matière d'équipements scolaires de la commune*
faire de la politique scolaire une des priorités du futur plan local d'urbanisme fondé sur une analyse prospective des besoins.
- 2) *Pour répondre aux problèmes de stationnement et circulation aux abords du Square Chanzy :*

En ce qui concerne le stationnement automobile :

Prévoir une aire de stationnement protégée pour les autocars à proximité de l'école.
Prévoir six places de stationnement dont une pour handicapée.
Prévoir un abris-vélo surveillé dans l'emprise du projet.
Ne pas neutraliser le stationnement rue Chanzy côté Courbevoie.

En ce qui concerne les circulations piétonnes :

Prévoir une aire d'accueil et d'attente des élèves et des accompagnateurs, protégée de la circulation automobile, de la rue et de la desserte liées au stationnement pour les besoins de l'école.
Améliorer la sécurité et le confort des circulations piétonnes aux abords de l'école et en particulier rue Chanzy :
Élargissement du trottoir, au moins au droit de l'emprise de l'école,
Protection par barrières etc.
Prévoir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans l'enceinte de l'école depuis la chaussée (dépose automobile protégée, trottoir adapté etc.

En ce qui concerne la circulation automobile :

Etudier un plan de circulation aux abords de l'école qui résolve au mieux la surcharge de circulation liée à cet équipement.
Revoir le cas échéant et en concertation avec la commune voisine les heures de ramassages des ordures et des livraisons.
Revoir la largeur de la rue Chanzy aux abords de l'école.

3) Pour gérer le bruit lié à la circulation automobile et les trains :

Prévoir toutes les mesures d'affaiblissement acoustique à l'intérieur des bâtiments de l'école sans compromettre le confort thermique des bâtiments.

Améliorer l'affaiblissement acoustique le long de la voie ferrée afin d'atténuer le bruit dans la cour.

4) Pour réduire la pollution atmosphérique liée à la circulation :

Assurer un air sain à l'intérieur de l'école sans compromettre le confort thermique des bâtiments.

5) Pour assurer le principe de précaution en matière d'antennes, de Téléphonie mobile.

Mettre en œuvre et assurer le fonctionnement effectif d'une structure de concertation et d'information concernant les antennes de téléphonie mobile, associant les institutions, les opérateurs, mais également les riverains, associations de parents d'élèves, médecins scolaires, etc

Prévoir des mesures périodiques et inopinées des champs électromagnétiques des antennes effectuées par un organisme indépendant à la demande par exemple par le Député Maire d'Asnières, de la DASS, ou de la structure de concertation et d'information.

6) Pour compenser la disparition du square Chanzy :

Afin de compenser la disparition des 1600m² du square Chanzy par des espaces verts, ouvert au public et du même nature.

Sur l'emprise du projet :

Préserver une surface de plein terre d'au moins 200m², planté d'au moins 15 arbres de hautes tiges dont la taille à maturité sera au moins égale à celles des arbres abattus et en assurer un développement optimum et ce, dans l'esprit des engagements pris avec le DDE 92 lors de la réunion de concertation avec les personnes associées.

Replanter les deux arbres protégés au titre de l'article L123 I et 7 RU par deux sujets de même essence et en assurer le développement optimum, ces arbres peuvent être comptabilisés dans les 15 arbres demandés plus haut.

Conserver comme mentionner sur le projet, la création d'une zone d'espace vert en limite des propriétés mitoyennes du projet. Cette zone, si elle est en pleine terre et planté d'arbres de hautes tiges, pourra être comptabilisé dans la surface de 200m² à préserver.

Sur l'extension du Square Sylvain et de la gare de Lisch :

Prévoir au moins 1400m² de pleine terre plantée d'au moins de 30 arbres de hautes tiges dont la taille à maturité sera au moins égale à celles des arbres abattus Square Chanzy et en assurer un développement optimum.

MES RECOMMANDATIONS

Contenu des observations faites lors de l'enquête concernant la qualité de la concertation et les difficultés d'accès du public au dossier d'enquête, je recommande aux élus et aux services de la Mairie de :

Veiller à organiser une large consultation du public en amont des prochaines enquêtes publiques, afin de définir au mieux les besoins en fonction des attentes des habitants de la commune.

D'améliorer la publicité faite pour les besoins de l'enquête (affichage sur les lieux concernés par l'enquête), et la qualité d'accueil du public pendant et en dehors des permanences du commissaire enquêteur ».

Boulogne 4 Mars 2004